



Communiqué de presse

15 janvier 2009

KBC réagit à la nouvelle baisse du taux court

Le 15 janvier, la Banque centrale européenne a abaissé le taux court de 0,50%, soit une diminution de 2,25% en à peine trois mois.

KBC adapte en effet chaque semaine les taux des nouveaux crédits logement aux conditions de marché. Ainsi, les taux de la formule de crédit logement révisable annuellement ont été abaissés pendant treize semaines consécutives et le taux Confort KBC de la formule de crédit logement révisable annuellement d'une durée de 20 ans se situe maintenant à 3,95%.

La semaine prochaine, les taux pour les prêts voiture diminueront également.

L'orientation baissière des taux observée depuis quelque temps comprime également les taux applicables au compte d'épargne. Par conséquent, KBC baissera, à partir du 1^{er} février 2009, le taux de base des comptes d'épargne des personnes physiques de 2,25% à 1,75%. La prime d'accroissement et la prime de fidélité restent inchangées à 0,75%. Le taux s'applique à l'intégralité du montant sur tous les comptes d'épargne des personnes physiques.

Le compte d'épargne n'est qu'une des nombreuses formules d'épargne. Il est idéal pour les clients qui souhaitent se constituer une réserve de liquidités. En tant que bancassureur, KBC propose aussi une vaste gamme d'autres produits d'épargne et d'investissement. Il appartient donc au client de faire son choix parmi notre ample offre. Ce faisant, il peut déterminer lui-même la combinaison idéale entre durée, rendement éventuel, risque, souplesse et liquidité. KBC le conseille évidemment dans ses choix.

Un relevé actualisé des taux d'intérêt applicables aux produits d'épargne et aux formules de crédit de KBC est fourni sur le site www.kbc.be.

KBC Groupe SA
Av. du Port 2 - 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht :
Responsable Communication
Groupe et Service Presse /
Porte-parole
Tél (02) 429 85 45

Service Presse:
Tél (02) 429 65 01
Fax (02) 429 81 60
E-mail : pressofficekbc@kbc.be